



## LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE S'ADAPTE AU BÂTI ANCIEN

Les sénatrices et sénateurs du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain (SER) se réjouissent de l'adoption à l'unanimité de la proposition de loi de Michaël Weber visant à adapter les enjeux de la rénovation énergétique aux spécificités du bâti ancien.

### ***ENFIN PRENDRE EN COMPTE LES GRANDS OUBLIÉS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE***

Le texte répare un oubli de la réglementation en définissant le bâti ancien. Désormais, tous les bâtiments dont la construction s'est achevée avant 1948 sont considérés comme anciens.

En France, cela représente environ 11 millions de logements, soit 1/3 du parc immobilier.

Ces constructions, partie intégrante de l'histoire et de la culture de nos régions, bénéficient désormais d'une adaptation des normes en prenant en compte :

- les spécificités du bâti ancien lors de sa rénovation ;
- les spécificités thermiques des bâtiments anciens pour réaliser un diagnostic de performance énergétique (DPE).

### ***LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ADAPTÉE : UN ENJEU ENVIRONNEMENTAL PATRIMONIAL ET SOCIAL***

Le groupe SER se félicite que ce texte engage une réflexion pour encourager un recours plus important aux matériaux biosourcés et géosourcés. En utilisant des matériaux locaux, cela permet de réduire notre empreinte carbone et de s'adapter aux spécificités climatiques et géographiques de nos territoires. C'est une victoire dans la lutte contre l'artificialisation des sols.

Il est nécessaire de contribuer à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments sans entacher leur valeur patrimoniale. Mieux rénover les bâtiments anciens c'est aussi valoriser nos savoir-faire locaux et transmettre nos cultures architecturales régionales.

Pour le groupe SER, il faut s'appuyer sur le « déjà-là » et lutter contre la standardisation de nos bâtiments.

Ce texte porte aussi un aspect social. 70 % des bâtis anciens sont des passoires énergétiques où vivent les plus fragiles de nos concitoyens. En adaptant les normes de rénovation, ce texte agit sur le long terme pour lutter contre la précarité énergétique et permet la remise sur le marché de bâtiments dans le contexte de crise du logement que nous connaissons.

**Ce texte renoue avec l'intelligence, l'ingéniosité et le savoir-faire des artisans de nos territoires. Il préserve et valorise notre histoire et répond aux enjeux environnementaux, sociaux et sanitaires attachés à la rénovation thermique des logements.**

**Auteur**



**Michaël  
Weber**  
Sénateur de  
la Moselle

**Chef de file**



**Rémi  
Cardon**  
Sénateur de  
la Somme

*SERVICE COMMUNICATION :*  
01.42.34.38.24  
communication@soc.senat.fr